

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL ACADEMIQUE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

Séance du 21 juin 2016

14h30

Jardin du Pharo, Marseille

(Amphithéâtre GASTAUT)

PV approuvé par le Conseil Académique

En sa séance du 03 octobre 2016

Etaient présents :

Véronique ALPHAND
Nicolas BAUDRU
Olivier BELLIER
Sophie CHAUVET
Denis COLLOMP
Beatrice DELORGE
François DEVRED
Frédéric FORESTIER
Corinne FRERE
Julien FROMONOT
Alain GARGANI
Eric GASPARINI
Caroline GAUDY-MARQUESTE
Emma GENCO
Sylvia GIREL
Marie-Luce GRISOLI
Océane GUERRY
Morgane HENOCQUE
Mohammed KOUBITI
Sophie LAMOUREUX
Jean-Pierre LAPEBIE
Isabelle LUCIANI
Michael MALTESE
Ariel MENDEZ
Philippe MOULIN
Cheffia NATOURI
Marie-France PASCUAL
Marcel PASQUINELLI
Valentin PEDOTTI
Aurélie PHILIPPE
Linda PILLIERE
Florence SABATIER MALATERRE
Marc SANGNIER
Corinne TARDIEU
Chantal TARDIF
Eric VALERIO
Sophie VALLAS
Karine VAN HEUMEN

Etaient représentés :

Serge AMABILE
Valérie ANDRIEU-PONEL
Nils ATTIAS
Anne BALANSARD
Serge BARD
William BENESSIANO
Nathalie BONNARDEL
Patrice BOURDELAIS
Yann BRAMOULLE
Philippe CASSUTO
Adrien CATALLAN
Paul CHAFFARD
Anne-Line CHÂTEAU
Alain ENJALBERT
Corinne GORI
Jean-François HEROLD
Julie LECOYER
Sandrine MALJEAN-DUBOIS
Jean-Louis MEGE
Véronique MIQUELLE
Anne-Laure PROST
Philippe TORCHIO

Soit 60 membres présents ou représentés

Membres de droit

Directrice Générale des Services	Mme Dominique ESCALIER
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

Le **Président** ouvre la séance à 14h00.

I / Approbation du procès-verbal du conseil académique du 02 février 2016

Le procès-verbal du conseil académique du 02 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

II / Actualités

Le Président fait lecture de deux arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux d'AMU :

- Un étudiant en 1^{ère} année de licence d'histoire (faculté des arts, lettres, langues et sciences humaines), a été signalé, à plusieurs reprises, comme ayant effectué des prises de vue dans les toilettes féminines des locaux de l'université. En tout dernier lieu, cet étudiant a été surpris au moment où il captait des images de jeunes filles, dans leur intimité, dans les toilettes réservées aux femmes du site Canebière, dans les locaux de la faculté de droit.

L'université a été contrainte de déposer plainte à l'encontre de cet étudiant en avril 2016 et a engagé des mesures disciplinaires contre cet étudiant.

La mesure d'interdiction d'accès aux locaux pourra être prolongée jusqu'à ce que la section disciplinaire rende une décision et que cette dernière acquière un caractère définitif. Cet étudiant vient d'être déféré en section disciplinaire et il a été décidé de prolonger l'interdiction d'accès aux locaux de l'Université qui a pris fin le 30 avril 2016. La prolongation est intervenue par arrêté daté du 26 mai 2016 et notifiée à l'usager le 02 juin dernier.

- Un étudiant en 1^{ère} année de licence de chimie (faculté des sciences), a été signalé comme ayant perpétré des actes d'attouchements à caractères sexuels par contrainte à l'encontre d'une étudiante le 3 mai dernier. L'étudiante concernée a été contrainte de déposer plainte contre ce dernier. Une interdiction d'accès aux locaux d'Aix-Marseille Université vient d'être prononcée à l'encontre de l'étudiant pour une durée de 30 jours à compter de la notification du présent arrêté. Cette interdiction ne s'applique pas pendant les périodes d'examen relatives à la 1^{ère} année de licence de chimie et au Certificat Informatique et Internet niveau 1.

III / Ajustement de la campagne d'emplois 2016

Monsieur Chiappetta fait part de modifications intervenues dans le cadre de la campagne d'emplois 2016 enseignants-chercheurs et enseignants (cf tableau excel annexé au présent procès-verbal).

Le Président précise que l'établissement lors des remontées au Ministère exprime un nombre de postes légèrement supérieur afin de pouvoir ajuster la campagne d'emplois en fonction des besoins qui émergent une fois la date de clôture de la campagne synchronisée passée.

Le conseil académique émet un avis favorable à l'unanimité concernant l'ajustement de la campagne d'emplois 2016.

IV / Critères de mise à disposition ponctuelle des locaux, d'hébergement et de domiciliation au bénéfice des associations étudiantes

Madame Lamouroux présente ce point (cf powerpoint annexé au présent procès-verbal).

Monsieur Pedotti fait savoir que l'attestation d'assurance pour les associations hébergées dans les locaux de l'université est prise en charge dans les frais de fonctionnement.

Les associations peuvent demander jusqu'au 19 janvier une aide au fonctionnement associatif d'un montant de 300 euros qui permet de couvrir cette dépense.

Madame Alphand demande si des associations scientifiques peuvent également demander une domiciliation à l'université.

Monsieur Bony répond qu'il en existe déjà quelques-unes.

Le Président est favorable à ce que les associations scientifiques soient domiciliées à l'université. Il souligne néanmoins la difficulté de trouver des locaux disponibles.

Monsieur Valério souhaite savoir combien d'associations étudiantes sont domiciliées à AMU.

Madame Lamouroux indique qu'environ 150 associations sont domiciliées à AMU avec des objets de toutes natures.

Le conseil académique émet un avis favorable à l'unanimité concernant les critères de mise à disposition ponctuelle des locaux, d'hébergement et de domiciliation au bénéfice des associations étudiantes.

V / Enquête égalité Femmes / Hommes en matière d'insertion professionnelle

Madame David présente ce point (cf powerpoint annexé au présent procès-verbal).

Madame Masclet indique qu'elle prend la parole au nom de la vice-présidente déléguée à l'Égalité Femmes – Hommes et à la lutte contre les discriminations pour faire savoir qu'elle mène un travail sur les personnels de l'université.

Cette étude fait ressortir que s'agissant des recrutements, l'université est cette année largement au-dessus des critères nationaux qu'il s'agisse des recrutements de maîtres de conférences ou de professeurs.

Madame Mendez note la performance des étudiantes tout au long de leur cursus universitaire. Cependant elle déplore l'écart existant, au moment de l'entrée dans la vie active entre les femmes et les hommes, en termes d'emplois ou de salaires.

Elle s'interroge sur la mobilité : à savoir les postes occupés par les jeunes femmes le sont-ils principalement dans la région PACA ou si elles sont mobiles.

Madame David indique ne pas être en mesure de répondre à cette question. Néanmoins un diplômé sur deux est en poste dans la région PACA. Elle indique qu'il serait intéressant effectivement de regarder si les jeunes femmes sont davantage présentes en région PACA que les hommes.

Madame Girel demande si des critères sociodémographiques concernant la situation familiale et sociale des individus sont introduits dans l'enquête.

Madame David fait savoir que les étudiants et les étudiantes ne sont pas interrogés sur leur situation familiale.

Monsieur Talby indique que ces chiffres devraient se comparer à la moyenne nationale des universités.

Madame David répond qu'il est difficile de comparer AMU avec les autres universités car peu d'universités ont la taille et la problématique d'AMU.

Elle rappelle que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, a signé avec toutes les universités une charte en 2009 afin qu'elles procèdent à des collectes de données sur l'insertion professionnelle de leurs diplômés.

L'objectif de Madame Pécresse était de pouvoir introduire l'analyse de la prise en compte de l'insertion professionnelle comme un indicateur de performance des établissements.

Le CEREQ (Centre d'Etudes et de Recherches sur les qualifications) a connu un moment difficile pour analyser l'apport de l'université. En effet les contextes économiques, les bassins d'emplois nécessitaient des besoins de formation qui ne permettaient pas de comparer les universités entre elles.

Elle précise qu'il existe une enquête du CEREQ faite sur un échantillon de population qui observe tous les sortants de l'enseignement supérieur et qui donne également des éléments de comparaison sur les situations d'accès à l'emploi des diplômés.

Monsieur Baudru observe que les femmes réussissent mieux à l'université que les hommes. En supposant que les entreprises jouent pleinement le jeu de l'équité entre hommes et femmes, avec un marché tendu, il lui semble que mécaniquement cela crée un biais dans le chômage en défaveur des femmes. Il souhaite savoir si ce biais a été pris en compte dans les chiffres communiqués.

Madame David répond que non car il ne s'agit pas d'une étude du chômage des femmes.

Monsieur Baudru ajoute qu'à métier équivalent, compte-tenu que sur AMU il y a plus de femmes diplômées que d'hommes, en respectant l'équité, il y aura forcément plus de femmes qui seront reversées sur un marché secondaire.

Madame David souligne que l'enquête est limitée à une centaine de questions. Cette dernière fournit des signaux sur le devenir des diplômées. Ce n'est pas une étude économique sur le chômage des femmes à l'université.

L'enquête telle qu'elle est conçue ne permet pas de répondre à la question posée.

Madame Natouri ajoute que cette étude pourrait être corrélée avec les besoins en main-d'œuvre communiqués par Pôle Emploi qui sont analysés tous les ans et qui aboutissent à la publication par la Chambre du Commerce des intentions de recrutements pour l'année.

C'est intéressant car cela permet de voir quels sont les métiers émergents, quels sont ceux qui décroissent, quels sont ceux qui vont rester sur le territoire ainsi que les métiers aspirés par la capitale en termes de centre de décisions.

Elle fait quelques constats :

- les filles ont un souci important d'estime et de confiance en elle par rapport aux garçons,
- les entreprises affichent des politiques salariales égalitaires qui sont contournées par la variable des primes,
- génération Y : la quête de sens, le rapport à la hiérarchie et la volonté d'un mode de travail différent impactent les choix et les sacrifices fait par les jeunes

Madame David fait remarquer qu'au niveau national l'écart de salaire existe. Elle pense qu'il y a une réelle inégalité. La communauté éducative a aussi une part de responsabilité pour que les étudiantes aient conscience de leur valeur.

Monsieur Gargani fait savoir que la CGPME est le syndicat qui représente les TPE ou les PME (95% d'entre elles sont de moins de 10 salariés). Il souhaite connaître la typologie des jeunes qui ont répondu à l'enquête et de quelles entreprises ils dépendaient ?

Madame David répond qu'elle n'a pas l'information.

Monsieur Gargani en tant que représentant de la CGPME, indique qu'aujourd'hui un recrutement suppose un besoin. Les entreprises reçoivent un nombre important de cv et les recruteurs vont regarder les compétences et non l'origine, le sexe du candidat.

Après avoir trouvé la compétence les employeurs regardent s'ils ont le budget pour recruter. Budget qui s'étend de 1500 € à 1800 € pour un primo arrivant.

Il s'inscrit en faux par rapport à ce qui vient d'être dit et ajoute que dans son entreprise il y a 95% de femmes et toutes sont en phase de négociation.

Pour terminer il ajoute être ravi d'observer les chiffres de réussite de l'université.

Le Président se félicite des propos de Monsieur Gargani et confirme que les taux d'insertion à l'université sont excellents.

Madame Masclet ajoute que concernant ces stéréotypes, des projets de recherche sont en cours à l'ESPE.

Ces travaux soulignent l'imprégnation culturelle : car lorsqu'il est demandé à des enfants de classes de primaire de représenter un triangle, un carré et un rond en présentant cet exercice comme un exercice de géométrie alors 70% des garçons réussissent contre 30% pour les filles. En le présentant comme un exercice de dessin alors 70% des filles réussissent contre 30 % pour les garçons.

Il y a véritablement des questions de représentations sociales sur lesquelles il faut travailler.

Il est également observé dans le domaine des sciences, la faible représentation féminine. Un travail est en cours pour amener les filles vers ces métiers, qui sont également par représentation sociale, un peu moins investis.

Dernier élément, les ouvertures sur l'entrepreneuriat sont aujourd'hui investies par les filles autant que par les garçons (avec une totale réussite pour les filles).

Monsieur Koubiti demande si parmi les étudiants étrangers certains seraient rentrés dans leur pays.

Madame David répond que seuls les étudiants de nationalité française sont audités.

L'ordre du jour étant épuisé, le **Président** lève la séance à 15h30.

Fait à Marseille, le 25 juillet 2016

Le Président d'Aix-Marseille Université



Yvon BERLAND